

CONTRAT DE LOCATION DE MANGE-DEBOUT

Entre les soussignes :

Le Loueur

Nom / societe :

Adresse :

Telephone :

Email :

Represente(e) par :

Ci-apres denomme(e) "le Loueur",

Le Locataire

Nom / societe :

Adresse complete :

Telephone :

Email :

Ci-apres denomme(e) "le Locataire",

Il a ete convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le present contrat a pour objet la location temporaire de mange-debout et, en fonction des disponibilites, de nappes adaptees appartenant au Loueur.

Description des mange-debout :

Nombre :

Modele :

Couleur :

Etat :

Description des nappes :

Couleurs disponibles / choisies :

Article 2 : Duree de la location

La location commence le

a

et se termine le

a

Article 3 : Lieu d'utilisation

Adresse de l'evenement ou lieu d'utilisation :

CONTRAT DE LOCATION DE MANGE-DEBOUT

Article 4 : Prix de la location et modalites de paiement

Prix par mange-debout en EUR TTC :

Prix par nappe en EUR TTC :

Total pour la periode de location en EUR TTC :

Depot de garantie en EUR :

Le depot de garantie sera restitue au Locataire apres verification de l'etat des mange-debout et nappes, sous reserve d'eventuelles retenues pour dommages.

Paiement effectue en especes / cheque / virement / autre :

Paiement avant le :

CONTRAT DE LOCATION DE MANGE-DEBOUT

Article 5 : Obligations du Loueur

Le Loueur s'engage a :

- Mettre a disposition les mange-debout et nappes en bon etat de fonctionnement.
- Fournir toutes les instructions necessaires pour l'utilisation et l'entretien.

Article 6 : Obligations du Locataire

Le Locataire s'engage a :

- Utiliser les mange-debout et nappes conformement a leur usage prevu.
- Ne pas les sous-louer ni les preter a un tiers.
- Informer immediatement le Loueur de toute degradation ou perte.
- Restituer les mange-debout et nappes dans l'etat ou ils ont ete recus.

Article 7 : Responsabilite

Le Locataire est responsable de toute perte, vol, ou degradation des mange-debout et nappes pendant la duree de la location.

Article 8 : Restitution

Date de restitution :

Heure de restitution :

Adresse de restitution :

Article 9 : Resiliation

En cas de non-respect des termes du present contrat, le Loueur se reserve le droit de resilier le contrat immediatement et de recuperer les mange-debout et nappes.

Fait en deux exemplaires

Fait a

le

Signature des parties :

Le Loueur

Nom et signature

Le Locataire

Nom et signature